

**Groupe de travail consultatif sur les vaccins contre la COVID-19 –
Grand Sudbury et districts de Sudbury et de Manitoulin
MANDAT
O. : janvier 2021**

En tant qu'organisme local de santé publique chargé de l'immunisation et du contrôle des maladies infectieuses et transmissibles en vertu des [Normes de santé publique de l'Ontario](#), Santé publique Sudbury et districts est globalement responsable du programme sans précédent de vaccination contre la COVID-19. Cette responsabilité est assumée en étroite collaboration avec d'autres intervenants qui agissent au sein et en dehors du système de soins de santé.

Le travail du groupe de travail consultatif sur les vaccins contre la COVID-19 pour le Grand Sudbury et les districts de Sudbury et de Manitoulin sera orienté par la [stratégie du programme de vaccination contre la COVID-19 de Santé publique Sudbury et districts](#).

. Cette dernière fournit les éléments essentiels et le cadre général concernant la mise au point de plans géographiques et sectoriels de mise en œuvre pour exposer dans ses grandes lignes une approche coordonnée au programme de vaccination. Cet énorme effort collectif permettra de s'assurer que les objectifs globaux du programme de vaccination contre la COVID-19 de Santé publique Sudbury et districts sont atteints. Ces objectifs sont les suivants :

1. Réduire au minimum les perturbations sociales, y compris les effets sur les infrastructures et l'économie.
2. Déployer des efforts soutenus de sensibilisation et d'approche communautaire.
3. Conserver la confiance de la population.
4. Atteindre un taux de couverture de 75 % chez les personnes admissibles à la vaccination, selon le calendrier établi par la province.

Objet

Conseiller Santé publique Sudbury et districts sur la planification et la coordination du programme de vaccination contre la COVID-19 pour toute la population de son territoire.

Hypothèses de planification

Le cadre de vaccination contre la COVID-19 est très dynamique et compte bien des éléments clés qui ne sont pas encore connus ou qui évoluent rapidement. Il faut donc émettre des hypothèses pour réaliser la planification. Reportez-vous à la [stratégie du programme de vaccination contre la COVID-19 de Santé publique Sudbury et districts](#) pour connaître les hypothèses de planification actuelles. À mesure que celles-ci seront confirmées ou autrement énoncées, la stratégie sera adaptée OU mise à jour.

Objectifs du groupe de travail consultatif

1. Conseiller le groupe de commandement de Santé publique Sudbury et districts sur les principaux aspects opérationnels du programme de vaccination contre la COVID-19.
2. Déterminer les occasions et les risques en ce qui touche la mise en œuvre du programme de vaccination.
3. Déterminer et aider à mobiliser les ressources et les solutions novatrices pour gérer les risques et exploiter les possibilités pour ce qui est du programme de vaccination.
4. Favoriser l'identification des groupes prioritaires concernant le programme de vaccination et l'engagement auprès d'eux.

5. Favoriser une communication coordonnée avec toutes les parties prenantes au programme de vaccination.
6. Assurer la liaison avec les comités de mise en œuvre du programme de vaccination, le cas échéant.

Rapport hiérarchique

Le groupe de travail consultatif sur les vaccins contre la COVID-19 (groupe de travail consultatif) joue son rôle auprès du groupe de commandement de Santé publique Sudbury et districts sur la vaccination contre la COVID-19 (annexe A).

Composition du groupe de travail consultatif

Le groupe de travail consultatif se composera de représentants de chacun des secteurs qui suivent et comptera un maximum de 20 membres. La composition initiale sera établie sur l'invitation de Santé publique Sudbury et districts et afin que tout le territoire soit représenté.

- Santé publique Sudbury et districts
- Soins actifs
- Foyers de soins de longue durée et maisons de retraite
- Lieux d'habitation en commun
- Administration municipale
- Services paramédicaux
- Conseil des Services du District de Manitoulin-Sudbury
- Santé Ontario
- Organisme de services ou partenaire autochtone
- Soins primaires
- Pharmacie
- Service de police

Responsabilités des membres du groupe de travail consultatif

- Participer activement à l'atteinte des objectifs du groupe de travail consultatif.
- Réaliser les objectifs que le mandat expose dans leurs grandes lignes.
- Siéger aux réunions du groupe de travail consultatif et remplir les tâches confiées.
- Consulter et informer leur secteur respectif, y compris leur propre organisme et les tables compétentes.
- Travailler de manière respectueuse, professionnelle, collaborative, consensuelle et stimulante, de même que reconnaître et respecter la diversité des opinions.
- Déployer des efforts raisonnables pour que tous les membres participent aux travaux de manière efficace, équitable et concrète.
- Garder confidentiels les enjeux ou les documents indiqués comme tels par la présidente ou le président.

Actes

Présidente ou président

- La médecin-hygiéniste sera la présidente initiale et cédera ses pouvoirs à un membre du groupe par consensus.

Rôle de la présidente ou du président

La présidente ou le président remplira les tâches suivantes :

- Coordonner et présider les réunions.

- Tenir les réunions à un endroit qui convient à tous les membres du comité.
- Distribuer tous les documents concernant les réunions (compte tenu du caractère évolutif de la situation, la réception pourra avoir lieu juste à temps).
- Indiquer si des documents ou des enjeux doivent être confidentiels.
- Conserver les documents officiels du comité, y compris les ordres du jour, les procès-verbaux et la correspondance (responsabilité de Santé publique).
- Transmettre les rapports, les procès-verbaux, les recommandations et les documents pertinents écrits du groupe de travail consultatif au groupe de commandement du programme de vaccination contre la COVID-19.

Rôle du rapporteur

Un rapporteur nommé par Santé publique Sudbury et districts suivra les décisions clés et les mesures à prendre et aidera la présidente ou le président à y donner suite, le cas échéant.

Fréquence et durée des réunions

- Fréquence des réunions : aux deux semaines ou à la demande de la présidente ou du président et selon le stade d'élaboration et d'opérationnalisation du programme de vaccination
- Durée : 1 heure ou selon ce que la présidente ou le président aura décidé
- Début des travaux : troisième semaine de janvier 2021
- D'autres réunions pourront être convoquées si la présidente ou le président le juge bon ou si des projets doivent être achevés, avec l'accord de tous les membres du groupe de travail consultatif.
- Le calendrier des réunions doit être établi d'un commun accord par les membres du comité.
- Les réunions seront virtuelles.

Quorum

Il y aura quorum lorsqu'au moins 50 % des membres seront présents.

Date de création du comité

25 janvier 2021

ANNEXE A

Structure organisationnelle locale

Programme de vaccination contre la COVID-19 Cadre d'organisation et de mobilisation des partenaires

